

21/2022

DROIT SOCIAL

MAITRISER LA CONVENTION COLLECTIVE DU 15 MARS 1966



FORMATION EN DISTANCIEL

Contexte

De nombreuses associations sont assujetties à la convention collective nationale du 16 mars 1966. Pour autant, l'application d'une convention collective ne dispense pas l'employeur de l'application du droit du travail lorsque celui-ci est plus favorable. La présente formation a pour objet d'explicitier aux employeurs les règles à appliquer à leurs salariés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir des méthodes d'utilisation et de lecture de la convention collective du 15 mars 1966
- Analyser la portée et le contenu du texte conventionnel
- Comprendre les spécificités de la convention collective par rapport au code du travail et savoir les transposer dans la pratique

PROGRAMME

CLASSE VIRTUELLE (6 heures)

SEQUENCES ASYNCHRONES (travail personnel estimé 4 heures)

- Les modes d'application d'une convention collective
- Droit syndical et représentation élue du personnel
- Recrutement, contrats de travail et période d'essai
- Durée et conditions de travail
- Rémunération
- Discipline
- Hygiène et sécurité
- Formation professionnelle
- Congés payés, congés payés supplémentaires et jours fériés
- Maladie
- Rupture du contrat de travail

Dates / Horaires / Durée

6 heures de classes virtuelles :

- 22, 24 et 29 novembre de 10 heures à 12 heures.

4 heures estimées de travail personnel asynchrone

> [s'inscrire en ligne](#)

Intervenante

Charlotte MILLET - [Présentation](#)

Public(s), pré-requis

Directeurs, Gestionnaires, Responsables des Ressources Humaines, Responsables du personnel, salariés...

Accès CAMPUS* : Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie).

Tarif

Adhérent cotisant : 500€

Capacité maximum

12 personnes

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
- Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.
- Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.
- Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis en cours de formation
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une fiche individuelle en ligne au stagiaire
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une d'évaluation à froid en ligne au stagiaire

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : m.babela@uriopss-hdf.fr





Notre réseau s'est doté d'un **Campus numérique** adapté aux différents parcours formation (formation 100% à distance, mixte, ...). Simple d'utilisation, il permet aux apprenants d'accéder aux ressources pédagogiques à leur rythme, valider leurs acquis par des activités pédagogiques variées, échanger lors de temps « synchrones » en classes virtuelles ou « asynchrones » via un forum dédié à la formation suivie, (...).

Modalités d'accès

Disposer d'un ordinateur avec une sortie son et une connexion Internet, un casque (pour votre confort), un micro (la webcam est optionnelle mais conseillée). Il est demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la formation.

Classes virtuelles

Nous utilisons l'outil ZOOM pour nos classes virtuelles. Il n'est pas nécessaire de télécharger cette application (tutoriel disponible sur Campus numérique et proposition de test préalable sur demande).

Vos contacts pour toute question

- **ADMINISTRATIVE**, Martine BABELA – m.babela@uriopss-hdf.fr
- **TECHNIQUE**, Michaël VINCENT – m.vincent@uriopss-hdf.fr
- **PÉDAGOGIQUE**, Mathilde LE BIHAN – m.lebihan@uriopss-hdf.fr

